



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

#### I. Introduction

1. Par une lettre de son président datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Conseil de sécurité a annoncé sa décision de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) au 31 décembre 2010 et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de l'exécution de ce nouveau mandat. Le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010. Il porte essentiellement sur l'actualité nationale, transectorielle et transnationale en Afrique de l'Ouest et sur le travail accompli par le Bureau pour encourager la diplomatie préventive, mieux signaler les nouvelles menaces et difficultés, promouvoir la concertation et l'action coordonnée dans la sous-région et se rapprocher de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de l'aider à promouvoir la paix et la stabilité.

2. Si les résultats obtenus sur ces différents fronts sont encourageants, ils doivent être consolidés pour avoir un effet réel sur l'existence des populations de la sous-région. Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport sur l'UNOWA (A/2010/324), l'Afrique de l'Ouest reste vulnérable à toute une série de facteurs de déstabilisation intérieurs et extérieurs. Les problèmes intérieurs concernent notamment la gouvernance et l'état de droit, la transparence et la responsabilité des gouvernants devant le peuple, les irrégularités électorales, la méconnaissance persistante de certaines notions telles que le partage du pouvoir, la réforme du secteur de la sécurité, l'égalité des sexes, les droits de l'homme et l'impunité. Les facteurs extérieurs qui continuent de déstabiliser l'Afrique de l'Ouest sont plutôt d'ordre régional et transnational, à savoir le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue.

#### II. Actualité politique par pays et bons offices de l'UNOWA

3. L'instabilité politique persiste dans certains pays d'Afrique de l'Ouest engagés dans une phase de transition entre un régime militaire ou une situation de tensions civiles et un régime démocratique plus ouvert respectueux de l'ordre constitutionnel. La remarque s'applique notamment à la Guinée et au Niger, ainsi



qu'à la Mauritanie et au Togo au lendemain des élections. Les événements survenus dans ces pays ont mobilisé une bonne partie des activités de bons offices du Bureau durant la période considérée.

## A. Guinée

4. Pour la première fois de son histoire, la Guinée a organisé une élection présidentielle démocratique et pluraliste le 27 juin 2010. La conduite du scrutin a été pacifique et crédible. Deux des 24 candidats en lice sont arrivés en tête : Cellou Dalein Diallo, de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), et Alpha Condé, du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), avec respectivement 43,69 % et 18,25 % des suffrages. Le second tour, initialement prévu pour le 18 juillet 2010, a été reporté à plusieurs reprises faute d'accord entre les principaux acteurs concernés – à commencer par les deux candidats favoris – quant à la date et aux modalités du second tour d'une part, et aux règles techniques et logistiques de l'opération de l'autre. Un conseiller principal en médiation et le directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques ont été dépêchés en Guinée pendant la campagne électorale pour contribuer à l'effort régional de médiation, en collaboration avec le Coordonnateur résident des Nations Unies.

5. Le 12 août, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a rencontré Cellou Dalein Diallo à Dakar pour un échange de vues sur le report du second tour de l'élection présidentielle. Une mission CEDEAO/Union africaine/Nations Unies a été dépêchée en Guinée les 19 et 20 août 2010 pour évaluer l'état d'avancement des préparatifs du second tour, reprogrammé pour le 19 septembre. Elle a étudié les moyens à mettre en œuvre pour remédier aux lacunes observées lors du premier tour et prévenir ainsi d'éventuelles difficultés.

6. Le 3 septembre, les deux candidats en lice, Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé, ont signé à Ouagadougou, sous les auspices du Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, médiateur de la CEDEAO pour la Guinée, un mémorandum d'accord par lequel ils se sont engagés à garantir des élections libres, transparentes et démocratiques et à préserver la cohésion sociale et l'unité nationale. Les 2 et 3 septembre 2010, le Groupe de contact international pour la Guinée a examiné avec les acteurs nationaux l'état d'avancement des préparatifs du second tour et les derniers problèmes à régler, notamment la question critique de la coopération entre la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Ministère de l'administration territoriale et des affaires politiques. Le 4 septembre, une délégation Union africaine/Nations Unies/CEDEAO a informé le Président Compaoré de l'évolution de la situation en Guinée et des conclusions de la réunion du Groupe de contact international, en insistant sur l'importance primordiale de l'effort de médiation de la CEDEAO pour assurer une transition crédible et pacifique en Guinée.

7. Le 17 septembre, à l'issue d'un sommet extraordinaire sur la Guinée-Bissau organisé à Abuja (et auquel mon Représentant spécial a participé), la CEDEAO a publié un communiqué demandant que la date du second tour de l'élection présidentielle soit arrêtée sans plus tarder. Elle a également demandé aux deux candidats de respecter le mémorandum d'accord qu'ils avaient signé à Ouagadougou le 3 septembre sous les auspices du Médiateur de la CEDEAO.

8. Face à l'aggravation des tensions liées à la polémique autour de la crédibilité et la haute direction de la CENI, l'UNOWA a organisé l'envoi à Conakry, du 18 au 20 septembre, d'une autre délégation CEDEAO/Union africaine/Nations Unies, chargée cette fois d'aider les Guinéens à maintenir le processus de transition sur les rails. Les deux candidats se sont de nouveau engagés devant les délégués à faire preuve de retenue, à appeler leurs partisans respectifs au calme et à communiquer régulièrement l'un avec l'autre. Sur le conseil de la délégation, le général Sékouba Konaté, Président par intérim de la Guinée, a insisté pour que les deux candidats et la Commission électorale s'entendent sur la date du second tour. Les délégués se sont ensuite rendus à Ouagadougou, où ils ont de nouveau rencontré le Président Compaoré le 21 septembre pour lui demander d'encourager le général Konaté à piloter plus fermement le processus de transition. De mon côté, je me suis entretenu avec un certain nombre de dirigeants régionaux et étrangers, notamment avec le Président de la CEDEAO Goodluck Jonathan, afin d'aider à faire avancer les choses. J'ai également rencontré des délégations de la Guinée, du Nigéria et de la France à New York en marge de l'Assemblée générale. J'ai évoqué le dossier guinéen et rappelé la nécessité de tenir en temps voulu des élections crédibles et pacifiques.

9. À la suite de ces consultations intensives, le général Konaté a annoncé le 2 octobre la création d'une commission de suivi chargée d'aider la CENI à organiser l'élection tant attendue. Cette décision a été saluée par toutes les parties, mais le processus électoral a continué de pâtir de problèmes de calendrier, de la polémique au sujet de la direction de la CENI et de l'escalade des risques de violence et d'insécurité.

10. Le 5 octobre, le général Konaté a pris un décret fixant la nouvelle date du second tour au 24 octobre. L'échéance n'a pu être tenue en raison d'un certain nombre de problèmes, dont des divergences de point de vue entre les candidats au sujet de la haute direction de la CENI. Pour mettre fin à la querelle, le général Konaté a nommé à la présidence de l'institution le conseiller de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de la CENI, à savoir le général à la retraite Siaka Toumani Sangaré du Mali. Cette nomination a été bien accueillie par les deux candidats.

11. Le 13 octobre, mon Représentant spécial s'est de nouveau rendu à Conakry où il a évoqué les risques de violences électorales avec les acteurs concernés, notamment le Président par intérim Konaté et le Premier Ministre Doré. Ses interlocuteurs ont confirmé la volonté du Gouvernement guinéen de garantir l'ordre public durant et après la tenue du scrutin. Ils ont demandé que la communauté internationale les aide davantage à renforcer l'autorité du Gouvernement provisoire, notamment en menaçant d'imposer des sanctions ciblées contre les auteurs de troubles. Les deux candidats ont exprimé devant mon Représentant spécial leur attachement aux élections pacifiques, leur adhésion au principe du Gouvernement d'union nationale inclusif et leur volonté de maintenir ouvertes les voies du dialogue et de la communication.

12. Le 26 octobre, à l'issue de consultations avec toutes les parties concernées, le nouveau Président de la CENI a proposé le 31 octobre 2010 comme nouvelle date du second tour de l'élection présidentielle. Après examen, le général Konaté a pris un décret fixant la date du scrutin au 7 novembre 2010. À la suite de cette annonce, mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry où il resté du 3 au 8 novembre afin

d'appuyer les mesures prises pour créer des conditions propices à la tenue du second tour. Les électeurs sont allés aux urnes comme prévu le 7 novembre. Le dépouillement des bulletins avait à peine commencé que le camp de M. Diallo mettait déjà en doute la crédibilité du processus électoral et parlait de fraudes dans certains bureaux de vote. Si l'élection s'est déroulée dans l'ordre et le calme, les tensions sont restées vives après l'annonce par la CENI des premiers résultats provisoires, que M. Diallo a contestés. La publication des résultats provisoires a été suivie de journées de manifestations, essentiellement de la part des partisans de Cellou Dalein Diallo, qui ont causé un certain nombre de morts, de blessés et de destructions de biens, sur fond d'allégations d'usage excessif à la force par l'armée. L'Organisation mondiale de la Santé a confirmé que les violences avaient fait 10 morts et 302 blessés. Le calme est revenu après la proclamation de l'état d'urgence le 17 novembre.

13. Du 11 au 16 novembre, mon Représentant spécial est retourné à Conakry pour aider à gérer les tensions postélectorales. Il est resté en contact permanent avec toutes les parties, et notamment avec les deux candidats, qu'il a exhortés à préserver la paix, à accepter le verdict des urnes et à faire valoir leurs réclamations par les voies légales. Avec d'autres membres du Groupe de contact international pour la Guinée, il a rencontré Cellou Dalein Diallo pour l'interroger sur sa déclaration à l'effet qu'il ne reconnaîtrait pas les résultats provisoires tant que sa contestation ne serait pas dûment prise en compte par la CENI. Lors d'un entretien ultérieur, le général Sangaré, en sa qualité de Président de la CENI, a dit à M. Diallo que toutes les contestations électorales avaient déjà été examinées et que les résultats correspondaient bien aux suffrages exprimés.

14. Le 16 novembre, la CENI a annoncé l'ensemble des résultats provisoires, qui donnaient la victoire à Alpha Condé avec 52,52 % des suffrages exprimés, contre 47,48 % pour Cellou Dalein Diallo. Le parti de M. Diallo, l'UFDG, a refusé ces chiffres et a annoncé sa décision de les contester devant la Cour suprême. Mon Représentant spécial a rencontré le candidat le même jour et l'a encouragé à continuer de préserver la cohésion nationale et la paix en appelant ses partisans à faire preuve de retenue. Il lui a de nouveau demandé de recourir aux voies légales pour contester les résultats provisoires annoncés.

15. Mon Représentant spécial a également rencontré le Président par intérim Konaté en présence des chefs des forces armées. Il a surtout évoqué devant lui les allégations d'usage excessif de la force par les forces de sécurité lors des manifestations. Le Président lui a demandé de l'aider à promouvoir le dialogue entre les deux candidats de manière qu'ils ne reviennent pas sur leur promesse de former un gouvernement d'union nationale avec celui des deux qui l'emporterait au second tour. Le Ministre chargé de la sécurité lui a affirmé que la police et l'armée avaient reçu pour consigne de s'abstenir de tout recours excessif à la force. Le 17 novembre, les autorités provisoires ont proclamé l'état d'urgence sur tout le territoire afin d'empêcher toute éruption de violence dans l'attente de la publication des résultats définitifs le 2 décembre. Du 15 novembre au 2 décembre, mon Envoyé personnel, d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU et moi-même avons travaillé en collaboration avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour favoriser le retour au calme et appeler tous les Guinéens à reconnaître les résultats du scrutin et à régler leurs contentieux par les voies légales. Le 3 décembre, la Cour suprême de la Guinée a validé la victoire d'Alpha Condé à la présidentielle. Mon Représentant spécial, arrivé à Conakry avant la proclamation des résultats définitifs

par la Cour suprême, a appelé le Président élu Alpha Condé pour le féliciter. Il a également rencontré le Premier Ministre Jean-Marie Doré, en compagnie de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, pour un échange de vues approfondi sur les mesures à prendre dans l'immédiat pour maintenir le calme, et pour encourager le Ministre à rendre visite à Cellou Dalein Diallo. À l'invitation de M. Diallo, la délégation Union africaine/Nations Unies a assisté à une réunion publique durant laquelle le candidat défait a déclaré qu'il acceptait l'arrêt de la Cour suprême.

## **B. Niger**

16. Le processus de transition a avancé au Niger durant la période considérée. Le calendrier électoral de la transition a été adopté d'un commun accord le 17 septembre à l'issue de consultations entre les acteurs nationaux concernés, dont les militaires du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) au pouvoir, le Gouvernement, la CENI et la Cour constitutionnelle. Le 1<sup>er</sup> octobre, le général de corps d'armée Salou Djibo, Chef de l'État, a signé un décret appelant à un référendum sur la nouvelle Constitution. Le référendum a eu lieu dans le calme le 31 octobre et la nouvelle Constitution a été adoptée avec 90,19 % de oui et un taux de participation de 52,65 %. Les élections présidentielle et parlementaires sont prévues pour le 31 janvier 2011, et le second tour éventuel pour le 12 mars. Les résultats définitifs de la présidentielle devraient être annoncés le 1<sup>er</sup> avril, et le nouveau Président élu prendra officiellement ses fonctions le 6 avril.

17. Durant toute la période considérée, mon Représentant spécial s'est employé, en étroite concertation avec la CEDEAO et l'Union africaine, à aider les acteurs nationaux concernés à rétablir l'ordre constitutionnel en douceur et dans le calme. Le 12 juin, un conseiller principal en médiation a été déployé au Niger afin d'apporter le concours des Nations Unies aux efforts de médiation régionaux. Le 13 septembre, mon Représentant spécial a rencontré à Niamey les représentants des parties prenantes nationales et les partenaires internationaux, notamment le général de corps d'armée Salou Djibo ainsi que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères, pour faire le point sur la transition politique et la situation humanitaire au Niger. Il a pris acte de l'amélioration de la situation humanitaire résultant de l'intervention efficace de la communauté internationale et de la coopération du Gouvernement avec les organisations humanitaires, qui a créé des conditions propices à l'acheminement des aides humanitaires jusqu'aux communautés nigériennes dans le besoin. Après ces entretiens, il a pu confirmer la volonté du Chef de l'État de maintenir le cap sur la transition et de céder comme promis le pouvoir à un Président élu, malgré des dissensions à ce sujet au sein de la junte. Salou Djibo a confirmé ce message en marge du débat général de l'Assemblée générale. Le concours de l'ONU au bon déroulement du processus de transition a été proposé au plus haut niveau.

18. Début octobre, le général de corps d'armée Salou Djibo a pris des mesures énergiques pour restructurer le CSRD en procédant à d'importants remaniements dans l'appareil militaire et sécuritaire. Des hauts responsables de la sécurité ont été arrêtés dans les jours suivants sur fond de rumeurs de complot de coup d'État contre le Président par intérim. Le 21 octobre, le colonel Goukoye Abdoukarim, porte-parole du CSRD, a confirmé l'arrestation de quatre militaires de haut rang et membres du CSRD.

19. Face à ces événements préoccupants, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO se sont rendus ensemble à Niamey le 15 octobre pour demander des éclaircissements au Chef de l'État et réitérer l'appui de la communauté internationale au programme de transition du régime. Tout en reconnaissant que le principe et la durée de la transition ne faisaient pas l'unanimité au sein de la junte, le général de corps d'armée Djibo a affirmé que ces dissensions n'affecteraient pas le processus lui-même. Des mesures préventives avaient été prises pour assurer la sécurité et la stabilité, et les décisions appropriées seraient prises en fonction des conclusions des enquêtes en cours. Il a également appelé la communauté internationale à apporter en temps voulu l'aide financière nécessaire pour faire avancer le processus électoral et ne pas retarder le calendrier des élections.

20. Malgré les avancées du processus de transition, il importe de rester vigilant, compte tenu notamment de l'agitation militaire, au moment où le processus de transition entre dans sa phase la plus délicate avec les élections législatives et présidentielle.

### **C. Togo**

21. L'UNOWA a continué de surveiller la situation au Togo, marquée au cours de la période considérée par deux grands événements : le rapprochement entre le Gouvernement et l'Union des forces pour le changement (UFC), principal parti d'opposition, et l'entrée de membres de l'UFC dans le Gouvernement élargi formé en mai 2010. Cette nouvelle donne devrait renforcer les perspectives de paix et de réconciliation nationale. En revanche, la lutte de pouvoir qui sévit à l'intérieur de l'UFC et qui s'est intensifiée à la suite de la formation du nouveau Gouvernement suscite une certaine inquiétude.

22. En fait, le Président de l'UFC Gilchrist Olympio a voulu que son parti entre dans le nouveau Gouvernement afin de favoriser la réconciliation nationale, tandis que Jean-Pierre Fabre, Secrétaire général du parti et ancien candidat présidentiel, a continué de mobiliser certains courants du parti et la population contre le Gouvernement. Pendant quelques mois par la suite, les deux hommes ont revendiqué la direction du parti, et chacun a convoqué son propre congrès. Jean-Pierre Fabre a finalement quitté l'UFC pour fonder un nouveau mouvement, appelé l'Alliance nationale pour le changement (ANC).

23. Durant toute la période considérée, les partis d'opposition membres de la coalition du Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC) ont continué de protester contre la réélection du Président Faure Gnassingbé.

24. Pendant ce temps, la Commission Vérité, justice et réconciliation établie par l'Accord politique global de Ouagadougou de 2006 afin d'enquêter sur les actes de violence politique perpétrés au Togo entre 1958 et 2005 a repris ses activités, antérieurement suspendues pour cause d'élection présidentielle.

### **D. Mauritanie**

25. L'UNOWA s'est également intéressé à la situation politique en Mauritanie, où les acteurs nationaux concernés ont continué de négocier les conditions et les

modalités du dialogue et de la réconciliation nationale. En juin et juillet 2010, une série de rencontres entre le Président Mohamed Ould Abdel Aziz et des personnalités de l'opposition avait fait naître l'espoir d'un dialogue constructif. Les résultats de cette initiative tardent toutefois à se matérialiser.

26. Dans son discours à la nation prononcé le 4 août à l'occasion du premier anniversaire de son élection, le Président a affirmé que son gouvernement avait réussi à restaurer la bonne gouvernance et à relever les grands défis socioéconomiques du pays. Il a également estimé que le pays n'était pas en proie à une crise politique qui puisse justifier un dialogue avec l'opposition, même s'il n'était pas hostile en principe à l'idée de dialogue.

27. Le 6 août, la Coordination de l'opposition démocratique (COD) a accusé le Gouvernement mauritanien de fragiliser l'Accord-cadre de Dakar signé le 4 juin 2009 entre les trois grands pôles politiques de la Mauritanie. Les chefs de l'opposition ont accusé le Président Ould Abdel Aziz d'être revenu sur ses promesses antérieures de dialogue politique national.

28. Sur cette toile de fond et dans le souci d'encourager le dialogue national, mon Représentant spécial s'est de nouveau déplacé à Nouakchott le 1<sup>er</sup> septembre pour rencontrer les acteurs nationaux, dont le Président Ould Abdel Aziz, le Président de l'Assemblée nationale Messaoud Ould Boulkheir et des membres de l'opposition. Il a été question lors de ces entretiens du dialogue national, mais aussi de l'insécurité et du terrorisme au Sahel et des perspectives de coopération régionale sur ces questions.

29. Les discussions ont confirmé la persistance d'un reste de méfiance entre le Gouvernement et l'opposition, qui n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les règles envisagées pour le dialogue national. L'opposition continue d'insister sur la nécessité d'appliquer pleinement l'Accord de Dakar, tandis que le Gouvernement refuse toute référence à l'accord en question. Il est intéressant de noter que le Rassemblement des forces démocratiques (RFD), parti d'opposition dirigé par Ahmed Ould Daddah, a annoncé le 12 septembre sa décision de reconnaître la validité des résultats du scrutin d'août 2009 et de l'élection de Mohamed Ould Abdel Aziz à la tête de l'État mauritanien.

### **III. Faits nouveaux, perspectives et activités de l'UNOWA autour des questions transfrontières et transversales**

30. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a continué, en concertation avec les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et la communauté internationale en général, à aider les gouvernements, les peuples et les organisations sous-régionales d'Afrique de l'Ouest à trouver des solutions aux grands problèmes transfrontières et transversaux touchant la sous-région.

#### **A. Questions économiques, sociales et humanitaires**

31. Le deuxième semestre de 2010 a été éprouvant pour les pays d'Afrique de l'Ouest sur le plan socioéconomique et humanitaire. La situation humanitaire s'est

caractérisée par des crises alimentaires chroniques au Sahel, des inondations et des épidémies, en particulier de choléra et de méningite. Des difficultés économiques et sociales persistantes et complexes ont continué de pénaliser l'Afrique de l'Ouest et ont notamment ralenti la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans plusieurs pays. Dans ce dernier domaine, les tendances n'ont pas changé, révélant une pauvreté extrême, des taux de chômage élevés, en particulier parmi les jeunes, et un écart de plus en plus profond entre les riches et les pauvres. Cette situation était lourde de risques de troubles civils et de violences, surtout dans une sous-région où les taux d'inflation restent élevés et où les dividendes de la croissance ne sont pas partagés équitablement entre les différentes couches sociales.

32. La crise alimentaire qui sévit en Afrique de l'Ouest touche des millions de personnes et reste au premier plan des préoccupations. Le Niger, avec un taux de malnutrition aiguë global de 16,7 %, a été le plus touché. Quarante-sept pour cent de sa population a connu l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Les inondations qui ont frappé la sous-région en 2010 semblent également avoir été les pires depuis des décennies. Elles ont aggravé une situation déjà précaire en termes de sécurité alimentaire et de nutrition dans les zones les plus vulnérables. Depuis juin, elles ont fait 1,7 million de sinistrés et 335 morts dans toute la sous-région. Le Bénin a subi les plus grosses pertes avec quelque 680 000 sinistrés, dont plus de 150 000 personnes temporairement déplacées. L'épidémie de choléra qui a éclaté en juin dans la sous-région a eu des conséquences dévastatrices. Plus de 40 000 cas et plus de 1 600 morts ont été recensés. Par ailleurs, entre janvier et fin septembre 2010, huit pays d'Afrique de l'Ouest situés dans la ceinture de la méningite ont signalé 17 252 cas présumés de méningite, dont plus de 1 700 ont été mortels.

33. La réaction de la communauté internationale à cette situation grave a été très encourageante et multidimensionnelle. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales se sont mobilisés. Au 12 novembre 2010, la procédure d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest avait permis de recueillir 323 millions de dollars, auxquels s'ajoutaient 50 millions de dollars débloqués par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, pour financer des projets prioritaires dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest, soit au total environ 48 % des 774 millions de dollars nécessaires. Ces contributions ont permis aux acteurs humanitaires de lancer des projets dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage et de l'eau et des activités rémunératrices. L'intervention humanitaire de grande envergure déployée au Niger a permis d'éviter les pires conséquences d'une crise alimentaire et nutritionnelle qui aurait pu mettre plus d'un million de personnes en grand péril. Compte tenu de la gravité de cette crise, le pays lancera sa procédure d'appel global l'année prochaine, tandis que la procédure d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest continuera de financer les autres besoins humanitaires de la sous-région.

34. S'agissant de la prévention, l'antenne régionale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, travaillera en étroite collaboration avec les organismes nationaux de gestion des catastrophes et la CEDEAO afin d'aider les États membres à être prêts à intervenir et à optimiser l'utilisation des ressources et des compétences régionales en cas de catastrophe. Dans l'ensemble, les prévisions de production agricole sont bonnes pour la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, essentiellement grâce à une excellente saison des

pluies en 2010. D'après le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la récolte de 2010 devrait être une des meilleures de ces dernières années. Il se pourrait toutefois que le niveau de production soit à peine moyen dans certaines régions, notamment celles qui ont enregistré un déficit pluviométrique. De même, la récolte risque d'être mauvaise dans les pays qui ont subi ou continuent de subir des inondations et des pluies diluviennes.

35. Du 14 au 16 octobre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valérie Amos, est allée en mission au Niger, où elle a rencontré des représentants du Gouvernement, des organismes humanitaires et des donateurs. Au cours de sa visite, elle a insisté sur la nécessité de tirer les enseignements des crises humanitaires qui persistaient dans la sous-région et, en particulier, de renforcer les capacités des pays du Sahel afin de les empêcher de retomber dans des catastrophes humanitaires et des conflits à répétition.

## **B. Droits de l'homme et problématique hommes-femmes**

36. Pendant la période considérée, les pays d'Afrique de l'Ouest se sont montrés très déterminés à prendre des mesures précises pour appliquer les dispositions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, notamment les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). La Gambie, le Sénégal et le Nigéria ont commencé à élaborer des plans d'action nationaux pour appliquer la résolution 1325 (2000); le Bénin, le Ghana, le Mali, la Mauritanie et le Togo sont en passe de suivre leur exemple. La protection et la promotion des droits de l'homme lors des consultations électorales ont été très problématiques. Le respect des droits de l'homme reste insuffisant dans un certain nombre de domaines essentiels comme les élections, les programmes de développement, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la traite d'êtres humains, le trafic de drogue, le changement climatique et l'atténuation de leurs effets.

37. L'UNOWA a continué de surveiller la situation des droits de l'homme dans la sous-région, en particulier là où des processus électoraux étaient en cours. Les pays avec lesquels il a travaillé ont fait de réels efforts pour prendre en compte les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes dans leurs politiques. À partir d'une étude conjointe sur la traite des personnes en Afrique de l'Ouest, l'UNOWA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont élaboré des directives destinées à encourager l'adoption de législations internes conformes aux normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. L'UNOWA a également recensé les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone.

38. À un autre niveau, le Bureau a continué de prêter son appui, en étroite collaboration avec la CEDEAO, aux activités du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Il a également organisé à Dakar, du 15 au 17 septembre, un forum régional sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, en étroite coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (aujourd'hui parties intégrantes d'ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le 17 septembre, le forum a adopté le plan d'action quinquennal (2010-2015) de la CEDEAO pour l'application effective des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, et la Déclaration de Dakar, par laquelle tous les États d'Afrique de l'Ouest ont réaffirmé leur détermination à appliquer ces résolutions. Il a réuni 146 participants, dont le Vice-Président de la République de Gambie et de nombreux ministres ouest-africains chargés de la condition féminine et de l'autonomisation des femmes, des représentants de l'Union africaine, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Mon Représentant spécial a également participé à New York le 21 octobre à la Journée mondiale portes ouvertes pour les femmes et la paix consacrée à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et a présenté à cette occasion les conclusions du Forum régional de Dakar.

39. En ce qui concerne le changement climatique, responsable en particulier de déplacements de populations, de conflits pour les terres ou les ressources en eau et de pertes humaines et matérielles, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a lancé une étude sur les divers aspects de ce phénomène, en particulier sur ses conséquences pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Attendue pour le début de l'année 2011, elle devrait faciliter l'élaboration de recommandations pratiques sur les mesures de sensibilisation et de diplomatie préventive à prendre face aux menaces que le changement climatique fait peser sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

40. Du 19 au 21 octobre, l'UNOWA a participé à la cinquième réunion semestrielle des chefs des missions de promotion des droits de l'homme présentes en Afrique de l'Ouest, organisée à Monrovia par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les participants ont examiné la feuille de route adoptée à la réunion précédente, qui s'était tenue à Niamey, et se sont intéressés en particulier aux activités organisées conjointement par l'UNOWA et le Haut-Commissariat dans le domaine des droits de l'homme et de la condition des femmes. Ils ont également proposé des activités conjointes pour le premier semestre de 2011, notamment l'organisation d'une conférence régionale sur l'impunité, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. L'UNOWA a également organisé, en coopération avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le Haut-Commissariat, quatre séminaires sur le rôle des femmes dans la gouvernance, la situation des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest, les droits des minorités ethniques et des peuples autochtones et les droits socioéconomiques et culturels, qui se sont tenus à Banjul (Gambie) du 7 au 12 novembre, dans le cadre d'un cycle de manifestations destinées à marquer le trentième anniversaire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

### **C. Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée**

41. D'après les chiffres les plus récents établis par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et les statistiques publiées par les organes de police internationaux (INTERPOL et EUROPOL), les quantités de drogue provenant d'Afrique de l'Ouest ou ayant transité par la région saisies en Europe ont continué de diminuer au cours de la période considérée.

42. Comme je l'ai souligné dans mes précédents rapports, ce fait semble s'expliquer davantage par la sophistication croissante du mode opératoire des cartels de la drogue que par un réel déclin du trafic de drogue. Au cours de la période considérée, des quantités massives de drogue ont été saisies en Afrique de l'Ouest, notamment en Gambie en juin 2010, où a eu lieu la plus grosse saisie terrestre de cocaïne jamais effectuée dans la région (2,14 tonnes), et dans le port maritime de Lagos, où 0,45 tonne de cocaïne a été saisie en juillet. Si ces coups de filet n'ont pas permis de dégager des conclusions fiables sur les caractéristiques et les tendances du trafic de drogue, ils ont néanmoins révélé que les cartels de la drogue continuaient de prendre pour cible les États d'Afrique de l'Ouest, dont la fragilité des institutions et la faiblesse des structures décisionnelles facilitaient leurs activités illégales. Même si l'on pense que le trafic de drogue reste essentiellement le fait d'organisations criminelles ou de trafiquants isolés d'Amérique latine, on observe que les ressortissants ouest-africains y prennent une part de plus en plus importante et que, dans leur cas, ce trafic est étroitement lié à d'autres activités illégales, comme le blanchiment d'argent.

43. La fabrication et le trafic de stimulants de type amphétamine en Afrique de l'Ouest est un phénomène récent et en expansion, preuve que l'infrastructure créée par les trafiquants transnationaux de cocaïne et d'héroïne peut s'adapter très rapidement. Après la découverte en Guinée, en juillet 2009, de produits chimiques et de matériel utilisés pour la fabrication clandestine d'ecstasy, les États-Unis ont poursuivi les membres d'un réseau international de trafiquants de cocaïne qui auraient notamment tenté de créer des laboratoires destinés à la fabrication de méthamphétamines à grande échelle au Libéria. Par ailleurs, trois tonnes de précurseurs chimiques utilisés pour la production d'ecstasy destinée au Bénin et à la Guinée (Conakry) ont été saisies en Côte d'Ivoire en juin 2010.

44. De récentes évaluations rapides de situation de l'UNODC révèlent que la consommation de drogues illicites augmente en Afrique de l'Ouest. C'est là une conséquence inquiétante de l'utilisation de certains États d'Afrique de l'Ouest comme points de transit du trafic de drogue. Les effets pernicieux de ce phénomène sur la santé individuelle et sur la société dans son ensemble sont aggravés par la qualité médiocre des produits que la sous-région reçoit en guise de paiement ou d'incitation. Le trafic de médicaments de contrefaçon pose un autre problème de taille et représente une grave menace pour la santé publique. Comme le manque de contrôles aux frontières, l'absence de cadre juridique de lutte contre la drogue facilite le trafic.

45. Le climat d'insécurité qui règne dans la ceinture sahélienne est une autre source de préoccupation majeure. Depuis l'enlèvement mi-septembre de sept étrangers dans le nord du Niger, revendiqué par la suite par un groupe lié à Al-Qaïda au Maghreb islamique, la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé a été renforcée. Elle s'est manifestée par la réunion, le 26 septembre, des chefs militaires d'Algérie, du Mali, de la Mauritanie et du Niger à Tamanrasset (Algérie) puis par la décision prise par ces mêmes pays, le 29 septembre, de créer un centre conjoint du renseignement en Algérie. Malgré ces initiatives, les États du Sahel continuent de manquer de moyens adaptés pour lutter contre les menaces terroristes et criminelles et garantir à leurs populations un environnement sûr, protégé contre les groupes criminels et les cartels.

46. Dans le cadre de l'action menée pour renforcer le rôle des Nations Unies dans la lutte contre l'insécurité au Sahel, mon Représentant spécial a participé, à Bruxelles les 25 et 26 novembre, une conférence internationale intitulée « Pour un partenariat sécurité et développement au Sahel », organisée par l'Observatoire sahélo-saharien de géopolitique et de stratégie avec le concours de l'Union européenne. En marge de cette réunion, il a eu des échanges constructifs avec des représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sur les moyens à mettre en œuvre pour que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest contribue davantage à la lutte contre l'insécurité au Sahel.

47. L'UNOWA a également appuyé plus activement la mise en œuvre du plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Lors d'une réunion sur la coopération mutuelle qu'ont tenue la CEDEAO et l'UNOWA à Abuja le 14 octobre, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO ont décidé de continuer à encourager les dirigeants d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de drogue et à renforcer leur coopération, en particulier en prêtant leur appui à la mise en œuvre du plan d'action régional et de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

48. Le 17 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Vienne, où il s'est entretenu avec le nouveau Directeur exécutif de l'UNODC Yuri Fedotov en vue de renforcer les relations de partenariat de l'UNOWA et de mieux coordonner l'appui de la communauté internationale au plan d'action de la CEDEAO et à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Les deux interlocuteurs ont décidé de présider conjointement le lancement du programme régional de l'UNODC pour l'Afrique de l'Ouest pour 2010-2014, prévu à New York le 16 décembre.

49. De grands progrès ont également été faits dans la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest dans les quatre pays pilotes (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone). En Sierra Leone, le Gouvernement a signé, le 23 septembre, un mémorandum d'accord portant création du Groupe de la criminalité transnationale organisée, ouvrant la voie à la mise en place de cette instance nationale interinstitutions. En Guinée-Bissau, les ministères compétents ont été saisis de la question. En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a indiqué qu'il créerait un groupe ivoirien. Un mécanisme de coordination à trois niveaux a été mis en place et devrait bientôt être approuvé par tous les partenaires.

50. Sur un plan plus technique, l'UNOWA a prêté son concours à la réunion d'experts de la CEDEAO qui s'est tenue à Banjul du 28 au 30 septembre. Il était également représenté à deux stages de formation visant à promouvoir le plan d'action régional de la CEDEAO, organisés en septembre au Centre régional de formation à la lutte contre la drogue de Grand Bassam (Côte d'Ivoire). Il a par ailleurs aidé l'UNODC dans les interventions politiques que l'Office a menées dans certains pays, comme en Guinée, pour faciliter l'accès d'une équipe internationale de techniciens chargés de manipuler le stock de précurseurs chimiques découvert en 2009.

## **D. Réforme du secteur de la sécurité**

51. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) continue à apporter son concours, sur les plans politique et technique, à la Communauté

économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre de l'action menée par cette dernière pour renforcer le cadre politique et le plan d'action régionaux sur la gouvernance du secteur de la sécurité. Les institutions de la CEDEAO établissent actuellement la version définitive du projet de document d'orientation relatif à ce cadre en vue de sa présentation aux États membres de la CEDEAO. L'UNOWA a également participé à l'élaboration du projet de cadre d'orientation continental de l'Union africaine pour la réforme du secteur de la sécurité, qui a été établi lors d'une réunion conjointe UA-ONU au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix tenue à Accra les 20 et 21 octobre. Par ailleurs, l'UNOWA a favorisé par son concours la création de synergies entre l'UA et la CEDEAO dans des domaines touchant au plan d'action régional et à la gouvernance du secteur de la sécurité. Dans l'objectif de rendre opérationnel le forum régional d'experts et de praticiens de la réforme du secteur de la sécurité, créé le 18 février pour appuyer l'action menée par la CEDEAO dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, l'UNOWA a commencé à mettre au point une plate-forme virtuelle de ressources avec l'assistance technique du Bureau des technologies de l'information et des communications et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

52. Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, l'UNOWA a apporté son concours à l'organisation d'un colloque international sur le thème « Les forces de défense et de sécurité au cœur de la sécurité humaine », qui s'est tenu à Dakar du 8 au 11 novembre à l'initiative du chef d'état-major général des armées du Sénégal et sous l'égide du Président du Sénégal. Il est ressorti de ce colloque que l'éducation et la formation restaient les principaux moyens de préparer les forces de défense et de sécurité à leur rôle d'acteurs de la sécurité humaine. Il est donc actuellement question de nouer des partenariats dans ce domaine avec l'École du maintien de la paix de Bamako et avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix d'Accra.

53. Avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'UNOWA a coorganisé, au Sénégal du 22 au 24 juin, une réunion sous-régionale d'experts sur le renforcement de la dimension hommes-femmes dans les secteurs nationaux de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Cette réunion a été l'occasion de recenser les mesures concrètes et les bonnes pratiques en usage dans plusieurs pays et elle a débouché sur la création de réseaux entre les experts des questions hommes-femmes et de la réforme du secteur de la sécurité d'Afrique de l'Ouest du Réseau des femmes pour la paix et la sécurité et le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre. Ces réseaux ont largement contribué à la commémoration en Afrique de l'Ouest du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, commémoration marquée par la Déclaration de Dakar du 17 septembre, qui a souligné la nécessité pour les États d'Afrique de l'Ouest d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les réformes du secteur de la sécurité. Les partenariats sur la dimension hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité ont également été renforcés entre le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Plus précisément, l'UNOWA a coopéré avec ces deux organismes dans le cadre de l'étude de cas réalisée sur la problématique hommes-femmes et la réforme du secteur de la sécurité en Sierra Leone et de l'évaluation menée en Mauritanie.

54. En Guinée, même si l'application en a été suspendue du fait des élections, le rapport d'évaluation du secteur de la sécurité présenté conjointement par la CEDEAO, l'UA et l'ONU en mai 2010 reste, aux yeux des partenaires internationaux et des parties prenantes nationales, le point de départ d'une réforme globale du secteur de la sécurité dans le pays. L'UNOWA assure actuellement la coordination d'une mission de suivi en Guinée en décembre avec le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), afin de renforcer l'action de l'équipe de pays des Nations Unies dans ce domaine et de réaffirmer le rôle central de la CEDEAO au service de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée, avec la participation des partenaires internationaux et bilatéraux.

## **E. Élections et stabilité**

55. Les élections restent un champ d'action prioritaire dans toute l'Afrique de l'Ouest, comme en témoignent les efforts menés pour créer des conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles en Guinée et en Côte d'Ivoire. L'attention restera très focalisée sur les problématiques électorales, un grand nombre d'élections devant avoir lieu dans la sous-région au cours des deux années à venir.

56. Pendant la période considérée, des élections présidentielles ont eu lieu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée et un référendum a été organisé au Niger sur la nouvelle Constitution du pays. Ce sont plus d'une vingtaine d'élections présidentielles et législatives qui doivent avoir lieu en Afrique de l'Ouest en 2011 et 2012 en sus des élections locales et des référendums. Si cette tendance traduit les espoirs et les aspirations démocratiques des peuples de l'Afrique de l'Ouest, l'histoire contemporaine montre également que la crédibilité des élections peut être mise à mal par les violences électorales et être entachée parfois d'un manque de transparence et de responsabilité.

57. Dans mes rapports précédents, j'ai souligné la situation paradoxale que connaissait l'Afrique de l'Ouest, où les élections sont de plus en plus source à la fois de paix et de violences. Si je trouve encourageant que, lorsqu'elles sont bien préparées et se déroulent de façon régulière, transparente et pacifique, les élections soient des facteurs de démocratie et de paix, je suis conscient que le contraire peut aussi arriver. Lorsqu'elles se tiennent dans des conditions qui violent les règles démocratiques, les élections tendent à alimenter la violence et à exacerber les tensions et l'instabilité politiques. Malheureusement, les irrégularités électorales sont devenues depuis quelque temps un problème récurrent dans toute l'Afrique de l'Ouest.

## **IV. Coopération interinstitutionnelle**

58. Mon Représentant spécial a organisé la dix-neuvième réunion de haut niveau des chefs de mission de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Dakar le 29 septembre. Les chefs de mission au Libéria, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone se sont félicités de la décision prise par le Conseil de sécurité de proroger d'un an le mandat de la Mission des

Nations Unies au Libéria en maintenant les effectifs militaires et de police nécessaires. Ils ont également salué l'inscription du Libéria à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, pour laquelle le Gouvernement a fait de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la réconciliation nationale des priorités. Ils ont réaffirmé leur soutien aux efforts déployés par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour faciliter les élections dans ce pays et exprimé leur appui à l'action menée par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale et pour aider à préparer les élections de 2012 en Sierra Leone. Les chefs de mission ont également pris note de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis la crise politico-militaire du 1<sup>er</sup> avril 2010. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer la sécurité des organes de l'État, de promouvoir un véritable dialogue et de lutter contre l'impunité, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée.

59. Du 25 au 27 juin 2010, l'UNOWA a participé à la vingtième Conférence intermissions des commandants de force qui s'est tenue à Monrovia. Les discussions ont porté sur des questions transfrontières, notamment la sécurité régionale et la stabilité politique, et sur la protection des civils. Les commandants de force se sont également penchés sur les autres obstacles à la paix et à la sécurité que sont les émeutes – de plus en plus fréquentes en Afrique de l'Ouest –, la réintégration des anciens combattants, les groupes instables sans emploi (les jeunes essentiellement), les litiges fonciers, la criminalité organisée et les contestations électorales. À l'issue de la Conférence, l'ONUCI et la MINUL ont notamment décidé d'organiser des patrouilles conjointes dans les zones frontalières communes à la Côte d'Ivoire et au Libéria. La question des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire a également été examinée. Certains réfugiés sont en effet d'anciens combattants susceptibles de présenter une menace pour la paix et la stabilité dans la sous-région. Les missions et les commandants de force ont décidé de rester vigilants pour empêcher que la situation se détériore le long des frontières des zones de mission.

60. Le 7 septembre, l'UNOWA a organisé une réunion des directeurs régionaux des Nations Unies à Dakar, lors de laquelle mon Représentant spécial a fait le point sur les consultations tenues à New York à l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Afrique de l'Ouest. Cette réunion a également été l'occasion d'évoquer les efforts menés par les organismes des Nations Unies pour résoudre les différents problèmes que connaît le Sahel et a abouti à l'engagement pris conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies de participer aux célébrations du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

## **V. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux**

61. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a continué de privilégier la coopération avec les organisations régionales, comme en témoignent la multiplication des missions conjointes avec la CEDEAO et l'UA et les initiatives en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits ainsi que la participation active du Bureau aux réunions directrices régionales. C'est ainsi que l'UNOWA et la CEDEAO ont tenu, à Abuja le 14 octobre, une réunion consultative

de haut niveau pour échanger leurs points de vue sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun, des différentes situations de crise en Afrique de l'Ouest aux questions transfrontières et transversales. La réunion a porté sur la situation en Guinée, au Niger, en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire mais aussi sur des sujets thématiques tels que la sécurité humaine, le trafic de drogue et la criminalité organisée, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes. La CEDEAO et l'UNOWA ont convenu de tenir des réunions consultatives deux fois par an pour faire le bilan de la coopération, coordonner les activités et définir les orientations futures.

## **VI. Commission mixte Cameroun-Nigéria**

62. À sa vingt-sixième session tenue à Abuja les 23 et 24 septembre, la Commission mixte Cameroun-Nigéria a fait le bilan des activités de démarcation. Le processus de démarcation entre les deux pays a commencé par l'installation de 388 bornes frontières construites au moyen de ressources du Fonds d'affectation spéciale. Les parties se sont toutefois inquiétées du coût des travaux d'abornement coordonnés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'Organisation des Nations Unies procède actuellement à une nouvelle estimation du coût total des travaux de démarcation qui sera examinée à la vingt-septième session de la Commission mixte qui doit se tenir à Yaoundé les 27 et 28 janvier 2011. Cette réévaluation est essentielle pour le plan de mobilisation des ressources requises pour mener à bien les activités de démarcation. La Commission mixte a également recommandé la formulation d'une « clause de ressources » concernant les gisements de pétrole en mer chevauchant la frontière maritime, ouvrant ainsi la voie à une coopération transfrontalière en matière de ressources pétrolières et gazières.

63. S'agissant de la situation à Bakassi, les treizième et quatorzième réunions de la Commission de suivi se sont tenues à Genève respectivement les 5 et 6 juillet et les 28 et 29 octobre. Les deux réunions se sont déroulées dans un climat de coopération constructif. Les parties ont examiné et approuvé les rapports sur les visites effectuées dans la péninsule de Bakassi par le Groupe mixte d'observateurs du 5 au 7 avril et du 18 au 20 octobre. À ces deux réunions, le Comité a souligné le climat de paix qui régnait entre les communautés de la péninsule et entre les habitants et les forces de sécurité et de défense dans leurs zones de déploiement respectives.

64. Dans le cadre des efforts menés pour promouvoir les mesures de confiance au sein des populations concernées dans la péninsule de Bakassi et la région du lac Tchad et pour y contribuer, mon Représentant spécial a tenu, à Dakar le 6 novembre, une réunion avec les coordonnateurs résidents du Cameroun et du Nigéria, qui a abouti à l'organisation d'une réunion entre les deux équipes de pays des Nations Unies devant avoir lieu à Abuja le 7 décembre.

## **VII. Observations et recommandations**

65. Je me félicite des progrès qui ont été accomplis au cours des trois dernières années dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits violents en Afrique de l'Ouest. Les processus de consolidation de la paix au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau ont enregistré des progrès concrets et les perspectives de

stabilisation politique en Guinée, en Mauritanie et au Niger se sont améliorées. En mars 2010, le Togo a élu son nouveau président dans le calme. En Mauritanie, l'ordre constitutionnel est revenu après le succès des élections présidentielles de juin 2009. Au Niger, le rétablissement pacifique de l'ordre constitutionnel suit son cours. Je félicite le peuple guinéen, les autorités nationales, les dirigeants politiques et leurs partisans de la tenue en juin et en novembre 2010 des premières élections présidentielles véritablement pluralistes après des années d'instabilité politique et plusieurs cycles de violences électorales. J'exprime ma profonde gratitude à tous ceux qui ont œuvré sans relâche en faveur de la transition pacifique et notamment aux dirigeants guinéens, au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, en sa qualité de médiateur de la CEDEAO pour la Guinée, aux représentants de l'Union africaine et de la CEDEAO ainsi qu'aux autres partenaires internationaux de la Guinée. Je voudrais également rendre hommage à mon Représentant spécial, qui a accompagné la Guinée et la région tout au long de ce processus qui l'a amené à se rendre à plus de 13 reprises en Guinée en 2010.

66. Les progrès notables réalisés pour instaurer la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest restent néanmoins fragiles et doivent être renforcés. Les changements anticonstitutionnels de gouvernement menacent d'anéantir des acquis démocratiques importants. Je constate également avec inquiétude que les violences électorales demeurent un problème persistant dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Les lacunes du contrôle démocratique des forces armées, l'indiscipline au sein des institutions de sécurité et les relations tendues entre militaires et civils sont autant de facteurs susceptibles de déstabiliser la région. La lutte contre l'impunité doit également s'intensifier. C'est pourquoi la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission internationale d'enquête créée après les incidents de septembre 2009 en Guinée reste une des premières priorités.

67. Je suis conscient des progrès considérables accomplis par des organisations sous-régionales comme la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano (UFM) pour mettre en place des réformes institutionnelles et renforcer leurs cadres normatifs et leurs capacités de prévention et de gestion des conflits. La transformation du Secrétariat exécutif de la CEDEAO en Commission et son recentrage sur les questions de paix et de sécurité témoignent de cette nouvelle dynamique. Je suis particulièrement impressionné par les énormes progrès réalisés par la CEDEAO dans la mise en œuvre du Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité (1999), du Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) et du Cadre stratégique de prévention des conflits (2008). Avec le concours de l'UNOWA, la CEDEAO a créé une force en attente et s'est dotée de moyens d'alerte rapide avec le système ECOWARN.

68. Au cours des trois dernières années, l'UNOWA s'est employé à accompagner les efforts menés au niveau sous-régional en faveur de la paix et de la stabilité. Le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations régionales, notamment la CEDEAO et l'Union africaine, et avec la communauté internationale en général, est encourageant. Conjuguée à la plus grande cohérence et complémentarité entre les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, cette coopération a permis de réagir d'une manière plus efficace et coordonnée aux menaces contre la paix et la sécurité dans la région.

69. La prévalence de l'instabilité politique ici et là en Afrique de l'Ouest depuis le dernier renouvellement du mandat de l'UNOWA en 2007 s'est traduite par un recours accru aux bons offices de mon Représentant spécial et au concours de l'ONU pour le renforcement des capacités régionales de médiation. Je souhaite préciser que, de concert avec la CEDEAO et l'Union africaine, mon Représentant spécial a engagé de multiples initiatives de diplomatie préventive face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et à l'instabilité due aux élections en particulier. Je souhaite exprimer ma gratitude à tous les donateurs qui ont fourni les ressources extrabudgétaires nécessaires au déploiement de spécialistes de la médiation pour apporter un appui politique quotidien aux processus de transition et à l'action des équipes de pays des Nations Unies en Guinée et au Niger.

70. Je me félicite que les conseils de l'UNOWA soient de plus en plus sollicités pour faciliter, sur le plan politique et technique, les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité. Ainsi en Guinée, une évaluation conjointe CEDEAO-UA-ONU du secteur de la sécurité a été menée à bien pendant trois mois en 2010. L'ONU continuera d'accorder une grande importance à la prévention des violences électorales en évaluant le rôle de l'armée et des autres institutions de sécurité dans les processus électoraux. Grâce au lancement récent d'un accord de coopération à long terme avec la CEDEAO, des associations féminines régionales et des organismes internationaux, l'UNOWA travaillera en étroite collaboration à promouvoir la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les programmes nationaux de réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

71. J'encourage les États Membres et les organisations régionales à mettre efficacement en œuvre la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. La commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et l'adoption de la Déclaration de Dakar du 17 septembre 2010 ont notamment fait ressortir le fait que les États d'Afrique de l'Ouest devaient intégrer la dimension hommes-femmes dans les réformes du secteur de la sécurité.

72. Je note les progrès accomplis dans l'exécution de l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2002 et de l'Accord de Greentree de 2006, y compris dans la démarcation de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria. J'exhorte les parties à maintenir la dynamique politique favorable à la mise en œuvre de l'accord frontalier, notamment en parvenant à s'entendre sur toutes les zones de la frontière terrestre entre les deux pays et sur la démarcation matérielle de la frontière conformément à l'arrêt de la Cour.

73. Je constate avec inquiétude que les faiblesses structurelles et institutionnelles entravent toujours la capacité des États à faire respecter l'état de droit, à stimuler la croissance économique, à corriger des inégalités profondes, à lutter contre la corruption, à faire reculer le chômage des jeunes, à offrir des biens et des services publics et à assurer le juste partage du pouvoir. L'insécurité alimentaire, en particulier au Niger et dans le Sahel, demeure pour la sous-région un sujet préoccupant sur le plan humanitaire et qui a des répercussions sur la stabilité à long terme. Il reste en outre des progrès à accomplir pour améliorer la situation des droits de l'homme dans un certain nombre de pays et pour faire en sorte que les engagements pris pour intégrer la dimension hommes-femmes dans la prévention et la gestion des conflits soient mis en œuvre à titre prioritaire.

74. Malgré les progrès notables réalisés ces dernières années pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue et la traite d'êtres humains, les dispositifs régionaux mis en place n'en sont encore qu'à leurs balbutiements et n'ont pas encore produit de résultats tangibles. Il faudrait mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et d'échange régulier des informations liées aux activités illicites et à la criminalité transnationale organisée. La communauté internationale doit également renforcer son soutien aux efforts régionaux visant à combattre les menaces contre la paix et la stabilité posées par le trafic de drogue et la criminalité transnationale.

75. Je salue les mesures prises par les États membres de la CEDEAO pour mettre en œuvre la déclaration politique et le plan d'action régional de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, avec le concours de l'UNOWA, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Département des opérations de maintien de la paix. J'engage ces intervenants à continuer de mettre en œuvre l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest dans les quatre pays pilotes, à savoir la Sierra Leone, le Libéria, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire. L'UNOWA, en étroite collaboration avec d'autres partenaires, continuera à assurer un rôle de promotion et de coordination aux niveaux régional et national. Pour favoriser une riposte internationale plus complète face au trafic de stupéfiants, j'exhorte les pays d'origine en Amérique latine et les pays de destination en Europe à coopérer étroitement afin de soutenir les efforts menés en Afrique de l'Ouest. Cette coopération doit se faire en concertation avec l'ONUSD.

76. La multiplication du nombre de sollicitations émanant de la CEDEAO et de ses États membres, des membres du Conseil de sécurité et des partenaires de l'ONU demandant que l'UNOWA pratique et soutienne une diplomatie préventive et résolve les causes profondes transversales des conflits montre la valeur ajoutée que le concours du Bureau apporte à la prévention des conflits et aux efforts de paix. Ces demandes mettent également en évidence les vertus du recours à une approche régionale de la prévention des conflits en Afrique. Mais cette multitude des demandes soumet à rude épreuve la CEDEAO, dont les ressources sont limitées. Le recours aux ressources extrabudgétaires et aux consultants a permis de faire face à certaines de ces demandes, en particulier dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la médiation. Je recommande donc que le mandat du Bureau soit prorogé de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013, étant entendu que l'UNOWA devra rendre compte tous les six mois de l'exécution de son nouveau mandat.

77. Pour faire en sorte que l'UNOWA puisse concilier les attentes de la région et de la communauté internationale et les ressources mises à sa disposition, je recommande que le nouveau mandat du Bureau s'articule autour de quatre axes stratégiques :

i) Diplomatie préventive : les efforts de prévention des violences et des crises seront renforcés. Mon Représentant spécial continuera de prêter ses bons offices en mon nom dans la sous-région. Nous espérons ainsi renforcer les capacités nationales comme sous-régionales en matière de médiation, de prévention des conflits et de consolidation de la paix. La Commission mixte Cameroun-Nigéria continuera également de proposer mes bons offices pour favoriser l'exécution

intégrale de l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 relatif au différend sur la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria;

ii) Lutte contre les menaces transfrontalières et transversales contre la paix et la sécurité : l'UNOWA s'emploiera, en collaboration avec les autres partenaires, à renforcer les capacités de la sous-région à combattre les menaces transfrontalières et transversales contre la paix et la stabilité, en particulier les initiatives régionales menées dans la zone du Sahel. Ainsi, l'UNOWA facilitera l'adoption d'un cadre régional de réforme du secteur de la sécurité et abordera l'interdépendance entre la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et l'instabilité liée aux élections;

iii) Promotion de la bonne gouvernance et de la dimension hommes-femmes : l'UNOWA, dans le prolongement de son travail actuel avec les organisations régionales et avec les autres organismes de l'ONU, s'emploiera à améliorer les processus électoraux, à lutter contre l'impunité et à promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Conformément à la résolution 1325 (2000), l'UNOWA, en étroite collaboration avec plusieurs entités, s'assurera que la femme est prise en compte dans les questions de paix et de sécurité, y compris dans les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, le Bureau tirera parti de la collaboration existante entre l'UNOWA et les États membres de l'Afrique de l'Ouest et les associations féminines sur les questions liées à la résolution 1325 (2000);

iv) Partenariat avec les organisations régionales : l'UNOWA continuera de mobiliser la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest en renforçant les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier au niveau opérationnel. Dans ce domaine, l'UNOWA s'attachera en priorité à aider la CEDEAO à mettre en place sa division de la médiation.

78. Lors de la présentation de mon dernier rapport au Conseil de sécurité, les États membres avaient demandé qu'une étude indépendante menée sur l'UNOWA par le Centre pour la coopération internationale de l'Université de New York (NYU) soit portée à leur connaissance.

79. En conclusion, je tiens à remercier à nouveau les États d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union du fleuve Mano de leur coopération avec l'UNOWA. J'adresse également mes remerciements aux organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, aux organisations de la société civile et aux autres partenaires pour le concours qu'ils apportent à l'UNOWA dans l'exécution de son mandat. Je voudrais enfin remercier mon Représentant spécial, Said Djinnit, ainsi que le personnel de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria de la contribution inestimable qu'ils apportent à la paix et à la stabilité dans la sous-région.